

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M OSTAD MOSTAFA 55 RUE RAYMOND BERRURIER MESNIL SAINT DENIS (LE) 78320 LE MESNIL ST DENIS

Vos références

Numéro fiscal (C) : Référence de l'avis : 11 86 066 138 390

19 94 4112038 53

Numéro de propriétaire :

028 O00417 V

Débiteur(s) légal(aux) :

PROP/INDIVIS 1450 MB8CTT

M OSTAD HASSAN PANJEALI MOSTAFA

PROP/INDIVIS 02214 MB8CTV MME RAHIM ZADEH FARIBA

Numéro de rôle :

221

Date d'établissement :

08/08/2019

Date de mise en recouvrement :

31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

1 591,00 €

Vous devez payer cette somme, soit :

- en ligne sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier, puis laissez-vous guider;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance, au plus tard le 01/10/2019 sur **impots.gouv.fr**, par téléphone ou courriel (aux coordonnées indiquées dans le cadre « Vos démarches »).

Pour 2020, vous pourrez adhérer au prélèvement mensuel.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur **impots.gouv.fr** ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2021 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

70076